

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 19/06/2026

*Date d'Affichage : 19/06/2026

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 13

*VOTANTS : 18

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 25 Juin 2026 à 20H15, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire

Etaient présents : Mr BRUN Thierry, Maire

Mr PLAIGNAUD Michel, Mme CORNELOUP Isabelle, Mr REVEILLERE Dominique, Mme MORNACCO Monique,
Mr NIFA Mohammed Adjoints,

Mr ABDUL Mussawir, Mme AKRICHE Tanya, Mme BARRIE Claudine, Mr COLLINEAU Claude, Mme FREY
Florence, Mr MAUGENDRE Sébastien, Mme MALLET Françoise

Etaient absents excusés :

Mme SÖNNICHSEN Sophie pouvoir à Mr NIFA Mohammed,

Mme DAGUENET Nadine pouvoir à Mr REVEILLERE Dominique,

Mr DUMEUNIER David pouvoir à Mme Isabelle CORNELOUP,

Mme VILLE-VALLÉE Florence pouvoir à Mr REVEILLERE Dominique,

Mr GLÉNAT Bernard pouvoir à Mr BRUN Thierry,

Mr ROUSSELET Thierry, Mme ROMAGNÉ Anne-Sophie, Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie, Mr DIARRA
Fodié, Mr NAIMI Yacine

Monsieur Claude COLLINEAU a été désigné Secrétaire de séance.

***DEL13B. AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL POUR
LES ANCIENNES ECURIES***

Le Conseil Municipal de Margency après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
Considérant le projet de bail commercial portant sur l'immeuble communal dénommé 'Les anciennes écuries »,
situé au 4 rue d'Eaubonne à Margency, destiné à l'exploitation d'un restaurant sous l'enseigne « Restaurant
Joséphine » ;

Considérant que ce bail est consenti pour une durée du neuf (9) années à compter du 1^{er} janvier 2027 ;

Considérant que les locaux sont destinés à l'exploitation d'une activité de restauration, bar et services de
restauration à consommer sur place ou à emporter ;

Considérant les conditions financières du bail prévoyant un loyer de base de 830 € HT par mois ainsi qu'un
loyer variable additionnel indexé sur le chiffre d'affaires de l'exploitant ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du jeudi 25 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

FIXE la durée du bail commercial à neuf années à compter du 1er janvier 2027, conformément au projet de bail
annexé

FIXE le loyer de base à la somme de 830 € HT par mois, ainsi qu'un loyer variable additionnel indexé sur le
chiffre d'affaires de l'exploitant, dans les conditions prévues au bail

APPROUVE l'ensemble des clauses et conditions du bail commercial à intervenir pour l'exploitation du
restaurant « Joséphine » dans les locaux des Anciennes Ecuries

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail commercial avec la société « Le Restaurant Joséphine » ainsi que tout document s'y rapportant.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 26/06/2026

Le Maire,

Thierry BRUN